

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEROY, Maire.

Présents : Jean-Paul LEROY - Loïc LEMOINE - Marie-Françoise HAMON - Yvon PRESSE - Serge CHEVALIER - Sylvie VADIS - Bey-Am BODILA - Jean Claude ALLAIN - Régis CHAMPAGNE - Annie DAROT - Jean-Yves LACROIX - Philippe LECHENNE - Gaëlla LERIN - Laurent MATERNE - Valérie MELLOUET - Viviane PICOUAYS

Représentés : Éric HERVÉ par Serge CHEVALIER
 Sandrine GODIN par Yvon PRESSE

Absents excusés : Gwenaëlle BONNANT - Mélanie LE CROM - Philippe MARTINEAU - Sarah PLAYE

Secrétaire : Valérie MELLOUET

Réf : MB

1. Vote des taux d'imposition 2019 ;
2. Budget communal : vote des autorisations de programmes et crédits de paiements ;
3. Vote des subventions 2019 ;
4. Modification des tarifs du budget annexe de la cuisine centrale ;
5. Création d'un lotissement à la Ville Even ;
6. Vote des budgets primitifs 2019 (commune, cuisine centrale, lotissement de la Guyonnais, lotissement de la Ville Even) ;
7. Redynamisation du centre bourg :
 - Rue Léon Pépin : Attribution des marchés de travaux et présentation du plan de communication ;
 - Médiathèque : consultation du maître d'œuvre et demande de subvention ;
 - La Ville se conte : préparation de la trame de l'Acte 2 ;
 - Multiservices : Avenant n° 1 JACKY LE CAM ;
8. Rénovation du groupe scolaire Georges Hervé : attribution des marchés de travaux ;
9. Marché de travaux voie douce RD2 : avenant n°1 GNTP+ ;
10. Présentation du nouveau site internet ;
11. Point sur les travaux ;
12. Dinan Agglomération :
 - Demande au titre du fonds de concours 2019-2020 ;
 - Programme de lutte contre le frelon asiatique ;
 - Projet Bretagne Très Haut Débit ;
13. Questions diverses.
 - Subvention classe de découverte « séjour à Paris » du Groupe Scolaire Georges Hervé ;
 - Versement de la subvention OGEC.
 - Motion de mise en garde contre le projet de loi « Ecole de la confiance ».

M. le Maire rappelle les actualités de la commune depuis la séance du conseil municipal du 26 février dernier :

- Accueil du Président de la Région Bretagne Loïg CHESNAIS-GIRARD le vendredi 15 mars, avec les partenaires de la redynamisation du centre bourg ;
- participation à un colloque « Redynamisation des centre-bourgs » en Préfecture de Région, le jeudi 21 mars (Jean Paul LEROY, Yvon PRESSE, Marion BONTEMPS) ;
- Premières assises des maires Bretons avec le Président de la République Emmanuel MACRON le mercredi 3 avril à Saint Briec ;

Puis M. le Maire présente les prochaines dates qui marqueront la vie municipale :

- Elections européennes le dimanche 26 mai
- Réunion d'échanges lotissement de la Ménardière le vendredi 26 avril à 18H30 ;
- Cérémonie de citoyenneté le samedi 11 mai à 11 h ;
- Réunion publique d'information municipale le vendredi 10 mai à 18H30 ;
- Réunion publique « Le Conseil Municipal de demain en juin (date à définir). Au cours de cette réunion publique, M. le Maire souhaite accompagner les nouvelles vocations en abordant la question du rôle de l'élu du prochain mandat entre les obligations communales, la participation à Dinan Agglomération et la représentation de Pleslin Trigavou dans les nombreuses instances extérieures. Pour rappel le prochain Conseil Municipal sera composé de 27 conseillers ;
- Réunion publique de présentation du PLUi arrêté (enquête publique en août et septembre)

1- Vote des taux d'imposition 2019

M. le Maire rappelle que les taux sont inchangés depuis 2004 et que la commission des finances a souhaité construire un budget 2019 sans augmenter la pression fiscale des contribuables ;

Considérant que suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 27 mars 2017, Dinan Agglomération propose une intégration fiscale progressive et une neutralisation pour le contribuable, avec un lissage des taux d'imposition sur 3 ans (2017 à 2019) aboutissant à l'homogénéisation des taxes sur le territoire de la nouvelle intercommunalité. Il y a donc lieu de modifier très légèrement les taux communaux :

	Anciens taux	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	16.04 %	16.08 %	16.12 %	16,16 %
Taxe sur le foncier bâti	16.69 %	16,76 %	16.83 %	16,90 %

En conséquence, les taux et les produits attendus pour 2019 sont les suivants :

	BASE IMPOSITION	TAUX DE REFERENCE 2018	TAUX PROPOSES	PRODUIT ATTENDU pour 2019
Taxe d'habitation	2 903 000	16.12 %	16.16 %	469 125 €
Taxe foncier bâti	2 647 000	16.83 %	16.90 %	447 343 €
Taxe foncier non bâti	108 500	61.98 %	61.98 %	67 248 €
				983 716 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **VOTE** les taux tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessus.

2- Budget communal : vote des autorisations de programmes et crédits de paiements

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières :

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de mettre à jour, pour 2019, les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivants :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	Crédits utilisés 2018	Solde	CP 2019	CP 2020
AP 1	Ecoquartier	712 147,20 €	24 000 €	0 €	24 000 €	492 000 €	220 147,20 €
AP 2	Médiathèque (extension bibliothèque)	1 646 400,30 €	36 000 €	1 109,30 €	34 890,70 €	200 000 €	1 445 291 €
AP 3	Requalification rue Léon Pépin	633 758,34 €	100 000 €	9 328, 34 €	90 671,66 €	474 430 €	150 000 €
AP 4	Restructuration/rénovation groupe scolaire Georges Hervé	1 591 441,47 €	250 000 €	28 663,27 €	221 336,73 €	1 000 000 €	562 778,20 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt.

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** d'ajuster les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

3- Vote des subventions 2019

M. BODILA présente l'ensemble des subventions proposées par la commission des finances en précisant que :

- Le taux de l'inflation pour 2018 est proche de 1,8 %, les subventions ne sont pas augmentées de façon générale sauf la participation légale à l'OGEC, revalorisée de 1.37% ;
- La demandes de revalorisation de la subvention pour l'association Danse et Gymnastique a été prise en compte considérant le bilan déficitaire de cette association qui s'adresse en particulier aux enfants ;
- Les subventions versées aux organismes de solidarité publique que sont le secours populaire et le secours catholique sont également revalorisées.

M le Maire rappelle le protocole en cours pour le versement des subventions aux associations du territoire à dimension intercommunale, à savoir, le Handball Beaussais Rance Frémur, le Football Club Beaussais Rance Frémur, l'Entente cycliste Rance Frémur et le Stade Plouerais Tennis.

Pour 2019, les attributions de compensation versées par Dinan Agglomération aux collectivités pour la prise en charge de ces financement est de 40 % des montants versés. Cette attribution sera supprimée en 2020.

M.PRESSE souhaite rappeler que la participation forfaitaire aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association passe de 438 € à 444 € par élève domicilié sur la commune. Cette dotation n'intègre pas les dépenses supplémentaires prises en charge directement pour le budget communal à savoir :

- La rémunération des personnels communaux assurant le service de restauration durant la pause méridienne.
- La rémunération des intervenants dans les classes (bibliothécaire et animateur sportif).
- Le coût des entrées et transports piscine.

La participation financière réelle de la commune s'élève à 740,00 € / élève / an.

Certaines des associations apparaissant ci-dessous n'ayant pas encore adressé leur demande et leur bilan financier en mairie, les sommes votées ne leur seront versées qu'une fois les formalités remplies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **VOTE** les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

A) Associations locales et cantonales

<i>Associations scolaires et para scolaires</i>	<i>2018</i>	<i>Proposition 2019</i>
1) Association parents élèves école Trigavou	360	360
2) Conseil parents d'élèves école publique Pleslin-APE-	360	360
3) Association parents d'élèves école privée	360	360
4) Coopérative scolaire de Trigavou	360	360
5) Coopérative scolaire de Pleslin	360	360
6) Ogec 444 € x 101	45 990	44 844
TOTAL	47 790	46 644

<i>Associations sportives</i>	<i>2018</i>	<i>Proposition 2019</i>
10) Cyclo Club d'Armor	80	80
11) Badminton Club	170	0
12) Skol Gouren	350	350
13) Danse et Gymnastique 500 + 90 except.	400	590
14) Din'handisport Dinan	50	50
15) Armor Danse	200	200
16) Ruffian Savate Club	100	100
17) Archers du Frémur	170	170
TOTAL	1 520	1 540

<i>Culture et Loisirs</i>	<i>2018</i>	<i>Proposition 2019</i>
20) Loisirs Amitiés	635	635
21) L'art est dans le bois (biennal) 3 000 € en 2017	-	3000
22) Rosbif Association	500	500
23) Association Fête des Mégalithes	500	500
24) Côtes d'Arts Vifs		100
25) Boromo Rance Frémur		100
TOTAL	1 635	4 835

<i>Action sociale et santé</i>	<i>2018</i>	<i>Proposition 2019</i>
30) ADSCE (aide à domicile) 0,60€ x 3578	2 114,40	2 146,80
31) Anim'âges Dinan	100	100
32) Association un défi pour Sullivan	100	100
33) Association le combat de Maud	100	100
34) Assoc. Beaussais Solidarité - Epicerie solidaire	500	500
35) Kiwanis	100	100
TOTAL	3 014,40	3 047

<i>Divers</i>	<i>2018</i>	<i>Proposition 2019</i>
40) FNACA/AAC Pleslin Trig/Trémereuc	75	75
41) Sté de chasse Diane du Frémur	90	90
42) Sté de chasse de Trigavou	90	90
TOTAL	255	255

B) Associations départementales et autres

<i>Environnement</i>	<i>2018</i>	<i>Proposition 2019</i>
50) Eaux et rivières de Bretagne APPSB	40	40
TOTAL	40	40

<i>Associations scolaires et para scolaires</i>	<i>2018</i>	<i>Proposition 2019</i>
60) Chambre des métiers Ille et Vilaine 55€x8	440	
61) Chambre des métiers Côtes d'Armor 60€x8	300	480
62) Centre formation Apprentis Côtes d'Armor 45€x3	45	135
TOTAL	785	615

<i>Action sociale et santé</i>	<i>2018</i>	<i>Proposition 2019</i>
70) ADAPEI Papillons blancs des Côtes d'Armor	40	40
71) Association des donneurs de sang	50	50
72) Association des paralysés de France St Brieuc	20	20
73) Association Prométhée St Brieuc	60	60
74) Steredenn (FJT du Pont Pinet)	180	180
75) Alcool assistance la Croix d'or Dinan	80	80
76) Les restaurants du cœur	300	300
77) Solidarité Dinan Banque Alimentaire Dinan	300	300
78) Secours catholique 22	110	150
79) Association secouristes actifs Dinan	20	20
80) Association Jalmalv 22	20	20
81) Union Nationale Amis et Familles malades mentaux	20	20
82) Association des Laryngectomisés	20	20
83) Handi'chiens	100	100
84) Secours Populaire	110	150
85) Association "Quatre Vaulx - Les Mouettes St Cast	20	20
86) Le Trek de l'espoir de Théo 35 Moutiers (except)	20	0
TOTAL	1 470,00	1 530

<i>Divers</i>	<i>2018</i>	<i>Proposition 2019</i>
90) La prévention routière	30	30
91) Centre d'Information des droits de la Femme	30	30
92) Ligue des droits de l'homme Dinan	30	30
93) SNSM Lancieux	30	30
TOTAL	120	120

TOTAL GENERAL

56 629,40

58 625,80

4- Modification des tarifs du budget annexe de la cuisine centrale

Constatant une augmentation sensible des dépenses pour l'EHPAD et tenant compte du bilan de l'année 2018, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de modifier la délibération en date du 05 avril 2018 concernant les tarifs applicables pour le budget annexe de la cuisine centrale, à savoir :

DESIGNATION	TARIFS
Repas pour les enfants des cantines scolaires	3 € 60 par repas
Repas Accueil de Loisirs sans Hébergement	4 € 50 par repas
Repas portage à domicile	5 € 55 par repas
RESIDENCE DE L'ORME	
Petit déjeuner	0 € 70
Déjeuner	4 € 55
Goûter	0 € 25
Dîner	<u>4 € 30</u>
	9 € 80

Ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mai 2019.

5- Création d'un lotissement à la Ville Even

Le PLU approuvé le 10 décembre 2007 a, tout en respectant l'espace agricole, classé des surfaces potentiellement constructibles (zones U et AU).

Si sur Pleslin, l'urbanisation progresse raisonnablement ces dernières années, ce n'est pas le cas sur Trigavou.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un lotissement communal sur le secteur de la Ville Even classé 1AUB au PLU. En effet, cette zone d'approximativement 15 000 m² semble être, aujourd'hui, la plus propice à la réalisation d'un lotissement sur Trigavou.

Les propriétaires concernés ont exprimé leur accord de principe pour vendre leur terrain à la commune.

M. le Maire propose un prix d'acquisition de 15 € le m² pour les surfaces bordant la route communale (8 180 €) et 12 € le m² pour le reste (6 758 m²), précisant que les terrains de ce secteur 1AU sont soumis à la Taxe Forfaitaire de 6.67 % au profit de la commune.

Zone 1AUB de la Ville Even

Propriétaire	Parcelle	Surface approximative 1AUB	Modalités	Prix
Famille CHAS	382 AX 40	4 090 m ² (bordant la voie communale)	Vente	61 350 €

Famille REBUFFE	382 AX 35	4 090 m ² (bordant la voie	Vente	61 350 €
	382 AX 39	communale)		
	382 AX 41	6 758 m ²	Vente	81 096 €
	382 AX 42			
			Total	203 796 €
			Taxe forfaitaire (6,67 %)	13 593 €

Ces constructions nécessitent la tenue d'une comptabilité spécifique.

Le Conseil Municipal consulté, décide en conséquence :

- La création d'un budget annexe ;
- La tenue de la comptabilité dudit budget annexe en M 14 ;
- L'assujettissement du budget annexe à la TVA, compte tenu du caractère commercial de l'opération ;

Le budget annexe sera dénommé « Lotissement la Ville Even », et sera voté par délibération séparée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CONSIDERE** qu'il est opportun de réaliser un lotissement communal sur la zone 1AU de la Ville Even ;
- **OUVRE** un budget annexe intitulé « Lotissement la Ville Even » ;
- **DECIDE** d'accepter pour les propriétaires concernés un prix d'acquisition de 15 € le m² en secteur AU bordant la route communale et 12 € le m² pour le reste, conformément au tableau ci-dessus,
- **DONNE** mandat à M. le Maire pour, après consultation, choisir le géomètre le mieux disant pour la maîtrise d'œuvre nécessaire à la réalisation totale de ce lotissement,
- **DESIGNE** Maître LOUAIL pour effectuer l'ensemble des opérations relatives au lotissement,
- **PRECISE** que les frais d'actes notariés et de géomètre seront supportés par la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

6- Vote des budgets primitifs 2019 (commune, cuisine centrale, lotissement de la Guyonnais, lotissement de la Ville Even)

Le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu le 26 février démontrant la bonne santé financière du budget communal avec en particulier :

- Une capacité d'autofinancement de 1 113 742 € 82, permettant de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer une partie de l'investissement ;
- Une dette par habitant bien inférieure à la moyenne départementale autorisant la réalisation de nouveaux emprunts.

Budget principal :

M. le Maire annonce que c'est un budget global de 7,3 M € qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement

- Concernant le budget principal et avec des taux d'imposition constants, la proposition est de 3 407 760.73 €.

- Les recettes sont constituées de 4 éléments :

- L'excédent antérieur reporté de 2018 (budget principal et budget assainissement) pour 12.08 %
- Les « impôts et taxes » 43.33 %
- Les « dotations et participations » pour 32.88 %

- Les « autres recettes » pour 11.71 %
- Les dépenses quant à elles, restent maîtrisées permettant un virement à la section d'investissement à hauteur de 713 150 €.

Section d'investissement

- Les principaux chantiers programmés en 2019 sont :
 - les travaux prévus dans le cadre des Autorisations de Paiement et Crédits de Paiement pour les opérations pluriannuelles et pour 2 166 430 € ;
 - Le programme annuel de réfection des routes communales (120 000 €) ;
 - La voie douce entre Pleslin et Trigavou (128 000 €) ;
 - Les accotements du chemin des longues raies (81 000 €) ;
 - L'aire de jeux de Riquamus (20 800 €) ;
- Ce budget d'investissement, ambitieux et réaliste, de 3 974 555.73 €, sera réalisé avec un emprunt d'environ 1 400 000 euros, compatible avec le niveau de la dette en cours.

M. le Maire souhaite faire un zoom sur deux dépenses inscrites au BP 2019 :

- Section fonctionnement : la dotation scolaire pour les écoles publiques G. Hervé et Ch. Josselin s'élève à 20 770 €, soit 75,50 € par enfant. Elle correspond à l'achat des fournitures scolaires et aux frais de transports liés aux sorties éducatives.
- Section Investissement : une étude du potentiel commercial de la commune confiée à la CCI des Côtes d'Armor pour la somme de 3 750.00 € afin d'optimiser le développement commercial de Pleslin Trigavou déjà réamorçée avec le plan de redynamisation du bourg.

7- Redynamisation du centre bourg :

- **Rue Léon Pépin : Attribution des marchés de travaux et présentation du plan de communication**

Lors de la séance du 26 février dernier, le conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de requalification de la rue Léon Pépin en voie partagée.

Ce marché dont le montant total a été estimé par le maître d'œuvre à 449 975.75 € HT, a reçu 6 offres électroniques dans le délai imparti pour un lot unique Terrassements – Voirie Eaux Pluviales - Espaces Verts.

Après ouverture des plis le mercredi 27 mars, ces offres sont en cours d'analyse par le cabinet BOURGOIS, maître d'œuvre de l'opération, sur la base des critères suivants :

- La valeur technique de l'offre : 50 % (Références, moyens et compétences, méthodologie, délais)
- Le prix : 40%
- Les délais d'exécution : 10%.

Pour rappel le calendrier de la consultation et des travaux est le suivant :

Lancement de la consultation : 28.02.2019

Remise des offres : mercredi 27 mars 2019 à 12H00

Ouverture des plis : 27 mars à 14H30

Avril 2019 : Travaux EU Dinan-Agglomération (1 mois)

Mi-Mai 2019 : Travaux EP Commune (2 semaines)

Fin Mai 2019 Travaux AEP SIAEP (6 semaines)

Juillet 2019 : Travaux Effacements de réseaux SDE 22 (2 mois) dépose supports début Novembre et interruption en Aout pour les congés d'été

Fin septembre 2019 : Travaux de voirie (4.5 mois)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **DONNE MANDAT** à M. le Maire pour attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes.

Présentation du plan de communication

M. le Maire et M. LEMOINE présentent le panneau qui va être installé aux deux extrémités de la rue Léon Pépin pendant les travaux pour rappeler que les commerces restent ouverts ainsi que les flyers avec le plan de déviations qui vont être distribués aux riverains et dans les commerces.

➤ **Médiathèque : consultation du maître d'œuvre et demande de subvention**

Lors de la séance du 26 février dernier, le conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre de la médiathèque. La commune a reçu 28 candidatures dans les temps impartis. Après ouverture des plis, ces dernières ont été confiées au programmiste pour analyse. Le comité de pilotage du projet s'est réuni en formation restreinte pour sélectionner les 3 candidats autorisés à participer à la suite de la procédure.

Les candidats retenus sont :

- COLAS DURAND ARCHITECTES de Lamballe
- IC.AR ATELIER D'ARCHITECTURE de Pordic
- XAVIER PAGEOT ARCHITECTES de Saint Brieuc

Une visite de la bibliothèque actuelle et du site de l'extension a été effectuée le 5 avril et la date de remise des offres sous forme d'esquisse est programmée au mardi 30 avril. L'audition des candidats par le COPIL aura ensuite lieu le lundi 6 matin. Le candidat retenu à l'issue de cette procédure sera proposé au Conseil Municipal lors de la séance du mois de mai.

Pour rappel, le budget alloué à cette opération est de 1 377 000 € HT et une demande de financement à hauteur de 60 % peut être adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans la mesure où le projet de Pleslin Trigavou respecte les critères suivants :

- Surface minimale de 0,07 m² par habitant soit environ 250 m²
- 1 Temps Complet pour 2 000 habitants et 50% mini d'emplois qualifiés de catégorie A ou B (soit 1,8 TC pour Pleslin Trigavou)
- 2 €/ an d'achat par habitant et un fonds de base de 1,5 livre / hab + 23 abonnements + documents sonores, vidéos, CD Rom
- Projet intégré à un réseau intercommunal ou bibliothèques intercommunales
- Développement de l'accessibilité au cadre bâti, à l'information et à une documentation adaptée pour les personnes handicapées (Accessibilité au bâtiment et accessibilité des ouvrages)

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Etudes	178 000 € HT	AMI FNADT	258 680 €
Divers (Pub, DO...)	14 000 € HT	DRAC Travaux	697 800 €
Travaux	1 070 000 € HT	DRAC Mobilier-matériel	57 000 €
1% artistique	10 000 € HT	Fonds communaux	363 520 €
Mobilier	80 000 € HT		
Informatique	15 000 € HT		
Ouvrages	10 000 € HT		
Total	1 377 000 € HT	Total	1 377 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le FNADT pour le versement de la subvention de 258 680.00 € ;

- **SOLLICITE** la DRAC pour l'attribution des subventions suivantes :

- 697 800 € pour la création, la rénovation, la restructuration, la mise en accessibilité ou l'extension d'une bibliothèque de lecture publique principale ;

- 57 000 € pour l'équipement (mobilier et matériel) accompagnant la construction, la rénovation, la restructuration, la mise en accessibilité ou l'extension d'une bibliothèque de lecture publique.

➤ **La Ville se conte : préparation de la trame de l'Acte 2**

La Ville se conte, projet participatif culturel porté par la commune dans le cadre de sa redynamisation, est destiné à remobiliser la population autour de la définition de l'identité culturelle de Pleslin Trigavou, et de participer ainsi au développement d'un sentiment d'appartenance à et d'une envie de s'investir dans la dynamique locale.

L'acte 1 dénommé « Chais Nous le temps de la transmission » a été l'occasion le 16 juin 2018 d'une manifestation communale intergénérationnelle préalable à la démolition de la friche des anciens Chais de la Ville au Comte. Cette journée qui a attiré plus de 1000 participants a été organisée autour des thèmes de la mémoire des lieux et de ses anciens occupants, du street art et des écoquartiers.

Le web documentaire « La ville se conte » a été mis en ligne en novembre 2018 pour permettre aux habitants de la commune de retrouver les traces des réalisations de l'acte 1 et suivre l'évolution du projet de redynamisation du bourg.

Un acte 2 est actuellement en cours de montage et consiste à proposer à la population un programme participatif à dimension artistique étalé sur plusieurs mois. Ce programme sera composé de temps de partage avec la population, d'animations et d'ateliers portés par des artistes sur les thématiques récurrentes du patrimoine communal et du projet d'Ecobourg sous ses angles du vivre ensemble et de l'écologie.

➤ **Multiservices : Avenant n°1 JACKY LE CAM**

Dans le cadre des travaux de construction d'une structure alimentaire multiservices et de l'aménagement de ses abords, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise JACKY LE CAM un marché de travaux en date du 3 août 2017. Le marché initial est de 16 141.00 € HT.

L'avenant n°1 d'un montant en moins-value de 964.00 € HT est motivé par le non remplacement de deux vantaux suite à l'avis du bureau de contrôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 JACKY LE CAM en moins-value pour un montant de 964.00 € HT.

Nouveau montant du marché 15 177.00 € HT.

8- Rénovation du groupe scolaire Georges Hervé : attribution des marchés de travaux

Le projet de rénovation/restructuration du Groupe Scolaire Georges Hervé a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019.

La consultation pour le premier lot désamiantage a été lancée en priorité pour permettre la réalisation des travaux pendant les vacances d'avril. Le marché a été attribué à la société Accès Système pour un montant de 50 874.71 € HT.

Les autres lots ont été mis en concurrence le vendredi 8 mars avec une date limite de remise des offres fixée au 1^{er} avril. Ce marché dont le montant total a été estimé par le maître d'œuvre à 1 153 650.00 € HT a reçu 23 offres électroniques dans le délai imparti pour les 15 lots qui le composent.

Après ouverture des plis, 1 lot n'ayant reçu qu'une offre au-dessus de l'estimation a été déclaré infructueux et va faire l'objet d'une relance de consultation.

Les offres ont été analysées par le cabinet BUCAILLE et WIENER, maître d'œuvre de l'opération, sur la base des critères suivants :

- Prix de l'offre : 60%
- Valeur technique : 30% (Références 10% / Moyens humains et matériels 10% / démarche environnementale 10%)
- Délais : 10%

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES LES MIEUX DISANTES - SOLUTION DE BASE

	Entreprise	Montant de base H.T.	ESTIMATION H.T.
LOT N°01 - DESAMIANTAGE - DECONSTRUCTION	ACCES SYSTEME	50 874.71 €	
LOT N°02 - TERRASSEMENTS / VRD / ESPACES VERTS	SARC (MARCHAND)		
LOT N°03 - GROS OEUVRE / MACONNERIE	SARC (Groupement)	759 333.43 €	
LOT N°04 - CHARPENTE BOIS – MOB - BARDAGE	Infructueux	Estimation d'origine	
LOT N°05 - COUVERTURE ET BARDAGE ARDOISES / BAC SEC / ETANCHEITE / COUVERTURE ALU	SARC (DEGARABY LEVACHER)		
LOT N°06 - MENUISERIES EXTERIEURES	SARC (JOSSELIN)		
LOT N°07 - ITE	SARC (DEJOIE)		
LOT N°08 - MENUISERIES BOIS / AGENCEMENT	SARC (JOSSELIN)		
LOT N°09 - ISOLATION / CLOISONS SECHES	SARC (AMCI)		
LOT N°10 - FAUX-PLAFONDS	MANIVEL	22 759.30 €	
LOT N°11 - REVETEMENTS DE SOLS	SARC (DEJOIE)		
LOT N°12 - REVETEMENTS MURAUX	SARC (DEJOIE)		
LOT N°13 - COURANTS FORTS FAIBLES	FAUCHE	80 015.70 €	
LOT N°14- VENTILATION / CHAUFFAGE	CVC EMERAUDE	121 198.06 €	
LOT N°15 - PLOMBERIE SANITAIRE	JOSSELIN	36 823.50 €	
	TOTAL H.T.	1 163 004.70 €	1 153 650.00 €
	TVA 20 %	232 600.94 €	230 730.00 €
	TOTAL TTC	1 395 605.64 €	1 384 380.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les lots du marché conformément au tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes ;
- **DONNE MANDAT** à M. le Maire pour attribuer le lot n°4 CHARPENTE BOIS – MOB – BARDAGE BOIS à l'entreprise déterminée comme la mieux disante à l'issue de la consultation en cours.

9- Marché de travaux voie douce RD2 : avenant n°1 GNTP+

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la liaison douce en bordure de la route départementale n°2, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise GNTP+ un marché de travaux en date du 8 octobre 2018. Le marché initial est de 31 826.50 € HT.

L'avenant n°1 d'un montant en plus-value 4 191.00 € HT est motivé par la réalisation de travaux complémentaire de l'autre côté de la voie sur un linéaire de 30 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 GNTP+ en plus-value pour un montant de 4 191.00 € HT.

Nouveau montant du marché 36 017.50 € HT.

10- Présentation du nouveau site internet

Le site internet est un outil indispensable pour répondre aux besoins d'informations des pleslinois(es) Trigavouas(es).

Dans un souci constant de renforcer l'information et la communication, la commune s'est engagée dans une refonte complète de son site internet qui datait de 2009.

Pourvu d'un design plus attrayant, le nouveau site internet est organisé autour d'un menu à 5 entrées : la commune, pratique, à tout âge, se divertir, vers un écobourg. Il permet un accès plus rapide et facile à l'information et offre de nouvelles fonctionnalités pour faciliter les échanges entre les usagers et les services.

Il a été réalisé par les services de la mairie avec la société Créasit (Nantes) pour un coût de 5 271,60 € TTC qui a été négocié grâce à la mutualisation avec les communes de Plouer-sur-Rance et Langrolay-sur-Rance.

La mise en ligne est officielle depuis le 28 mars bien que le contenu final du site sera encore travaillé dans les semaines à venir.

11- Point sur les travaux

A partir de photos et diverses illustrations, M. LEMOINE présente un point sur les dossiers suivants :

Voirie 2019 : M. LEMOINE présente plusieurs voies qui feront partie du programme en cours d'ébauche. Ce dernier sera présenté pour validation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Préparation du chantier Groupe Scolaire Georges Hervé : Les 3 préfabriqués de 60 m² sont installés dans les cours du Groupe Scolaire. Ils accueilleront les élèves d'élémentaire jusqu'aux vacances de la Toussaint puis les élèves de maternelle.

Les jeux de Riquamus : 60 Tonnes de gravillons ont été déposés sur le sol de l'aire de jeux. L'ouverture officielle du site se fera après le passage du contrôleur prévu semaine 16.

La toiture de l'église : Les travaux de la façade Sud Est sont en cours.

La voie douce de Beauséjour : Les travaux ont été confiés à l'entreprise RIDOU installée sur la zone artisanale de Beauséjour.

12- Dinan Agglomération

➤ **Demande au titre du fonds de concours 2019-2020**

Lors de la dernière session budgétaire de Dinan Agglomération, le Conseil communautaire a voté la reconduction du dispositif de fonds de concours avec les mêmes modalités que le dispositif validé en 2017 et 2018.

C'est-à-dire l'attribution d'un financement de 5 000 € minimum et 20 000 € maximum pour des opérations d'investissement des communes de Dinan Agglomération non identifiées dans le SCOT en tant que pôle de centralité principal ou secondaire.

Plan de financement

Dépenses	
Travaux estimation	95 000 € HT
Maitrise d'œuvre - divers	16 000 € HT
Total	111 000 € HT
Recettes	
Fonds de concours Dinan Agglomération	20 000 €
Commune	91 000 €
Total	111 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **SOLLICITE** Dinan Agglomération au titre d'un fonds de concours de 20 000 € pour le financement de la requalification de la voie douce entre Pleslin et Trigavou.

➤ **Programme de lutte contre le frelon asiatique**

Les espèces invasives représentent non seulement une menace pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes, mais entraînent également des dommages économiques et des impacts significatifs sur la santé publique. Dans l'attente de l'adaptation du cadre réglementaire national (traduction de la réglementation européenne 1143/2014), le rôle des collectivités territoriales est stratégique pour endiguer ce phénomène.

En 2018, près de 600 nids de frelons asiatiques ont été signalés sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération. Les conditions climatiques rencontrées l'année passée ont été particulièrement favorables au développement des colonies de frelons asiatiques. Cette évolution à la hausse est observée également au niveau régional.

Face à ce constat, il est important de rester mobilisé et de s'engager dans le programme de lutte collective contre le frelon asiatique.

Considérant la délibération communautaire prise le 26 mars 2018 en faveur de la mise en œuvre du programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération, pour une durée de 2 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2020)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.
- **APPROUVE** la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents.

➤ **Projet Bretagne Très Haut Débit – Opérations de montées en débit (DEB)**

La commune de Pleslin Trigavou ne bénéficiera pas du déploiement de la fibre optique dans le cadre de la programmation de la phase 2, prévue entre 2019 et 2023.

En attendant la programmation de la phase 3, il avait été envisagé des montées en débit pour certaines zones mal desservies. Etant donné le coût de ces opérations (1 700 000 € pour l'ensemble des secteurs de Dinan Agglomération concernés) et l'annonce que la phase 3, initialement programmée sur la période 2024-2030, s'achèverait plus tôt, soit en 2026-2027, Dinan Agglomération a décidé qu'elle ne participerait pas à ces opérations de montées en débit, préférant attendre le déploiement de la phase 3 du Très Haut Débit sur les zones restant à desservir.

13- Questions diverses

➤ **Subvention classe de découverte « séjour à Paris » du Groupe Scolaire Georges Hervé »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de verser sur le compte OCCE de l'école publique Georges Hervé, une subvention de 1434 € 94 correspondant au financement d'un projet « séjour à Paris » pour la classe de CM2.

➤ **Versement de la subvention OGEC**

Suite au vote de la dotation pour l'OGEC d'un montant de 444 € par enfant pour l'année 2019, une dotation de 44 844 € a été allouée pour les 101 enfants de Pleslin Trigavou inscrits à l'école privée au 01.01.2019.

Un premier versement de 15 330 € correspondant au 1er acompte est intervenu en janvier 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** un deuxième versement de 14 757 € en mai 2019 et le versement du solde de 14 757 € en octobre 2019.

➤ **Motion de mise en garde contre le projet de loi « Ecole de la confiance »**

L'Assemblée nationale a adopté le 19 février 2019 le projet de loi « pour une école de la confiance » porté par le ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer.

Ce projet qui doit être examiné en mai au Sénat suscite de vives inquiétudes tant auprès des parents d'élèves, des enseignants que des collectivités.

Parmi les points qui posent questions, un amendement au projet de loi qui prévoit de « regrouper les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans le même bassin de vie » au sein d'un nouveau type d'établissement, les « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux » (EPSF).

Ces nouvelles structures seraient gérées par le principal du collège de secteur (chef d'établissement), assisté d'un directeur-adjoint pour les écoles.

La crainte principale, c'est de voir réduire le nombre de directeurs d'école, voire leur disparition. Or un directeur du 1^{er} degré a un rôle essentiel dans la gestion de l'école qu'il dirige et l'animation de l'équipe pédagogique. Il est aussi, du fait de la proximité, l'interlocuteur privilégié des familles et de la commune.

Devant les contestations grandissantes, le ministre Jean-Michel Blanquer s'est voulu rassurant en se disant prêt à amender le projet de manière à ce que cette nouvelle structure (ESPF) ne soit validée qu'après l'accord de la communauté éducative locale et des élus, et qu'elle « ne remette pas en cause l'existence des écoles et des directeurs. »

Les propos du ministre ne sauraient dissiper les inquiétudes que suscite ce projet de loi qui aurait nécessité une véritable concertation avec les différents acteurs du monde scolaire et une réelle consultation préalable des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix pour (M. le Maire, M. LEMOINE, M. PRESSE, Mme VADIS, M. LECHENNE, Mme LERIN, Mme MELLOUET) et 10 abstentions (Mme HAMON, M. CHEVALIER, M. BODILA, M. ALLAIN, M. CHAMPAGNE, Mme DAROT, M. LACROIX, M. MATERNE, Mme PICOUAYS) **DEMANDE** le retrait de ce point du projet de loi « pour une école de la confiance » afin de prendre le temps de consulter l'ensemble des partenaires concernés.